

Déclaration de politique

L'esclavage moderne est un crime qui entraîne une violation odieuse des droits humains des travailleur-euse-s vulnérables. Il peut prendre différentes formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains. L'Entreprise pratique une politique de zéro tolérance à l'égard de l'esclavage moderne et s'engage à agir de manière éthique et avec intégrité et transparence dans toutes ses transactions et relations commerciales, ainsi qu'à mettre en place et à appliquer des systèmes et contrôles pour garantir qu'aucun acte d'esclavage moderne et de traite des êtres humains ne se produise où que ce soit au sein de ses propres activités ou de celles de ses chaînes d'approvisionnement, conformément à ses obligations en vertu de la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne. L'Entreprise attend également le même niveau d'exigence de la part de tous ses fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux et, dans le cadre de ses procédures de contractualisation, elle inclut des interdictions spécifiques à l'égard de la pratique de l'esclavage moderne, et elle s'attend à ce que, à leur tour, ses fournisseurs imposent le même niveau d'exigence à leurs propres fournisseurs.

L'identification de victimes potentielles d'esclavage moderne peut être difficile car ce crime peut se manifester de nombreuses manières. Il existe un large éventail d'abus et il n'est pas toujours évident de déterminer à quel moment, par exemple, de mauvaises conditions de travail et une absence de sensibilisation aux questions de santé et de sécurité deviennent des cas de traite des êtres humains, d'esclavage ou de travail forcé dans un environnement de travail. En outre, certains fournisseurs peuvent déployer des efforts considérables pour dissimuler le fait qu'ils ont recours à l'esclavage. Cependant, l'Entreprise comprend qu'il lui incombe, dans le cadre de ses processus de vérification diligente, de s'assurer que les travailleurs ne sont pas exploités, qu'ils sont en sécurité et que les lois et les normes en matière d'emploi, de santé et de sécurité et de droits humains sont appliqués, y compris la liberté de mouvement et de communiquer.

Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour l'Entreprise ou pour le compte de l'Entreprise, à quelque titre que ce soit, y compris les employés, les directeurs, les dirigeants, les travailleurs intérimaires, les bénévoles, les agents, les sous-traitants, les consultants et les partenaires commerciaux.

Responsabilité de la politique

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que cette politique soit conforme aux obligations légales et éthiques de l'Entreprise.

Notre président européen est responsable au quotidien de la mise en œuvre de cette politique, du contrôle de son utilisation et de son efficacité, ainsi que de l'audit des procédures, des politiques et des systèmes de contrôle internes pour en garantir l'efficacité dans la prévention ou la compensation des risques en matière d'esclavage moderne. Il est également en charge des enquêtes sur les allégations d'esclavage moderne au sein des activités de l'Entreprise ou de ses chaînes d'approvisionnement.

Les supérieurs hiérarchiques sont chargés de s'assurer que les personnes qui leur rendent compte comprennent et respectent la présente politique.

Conformité

La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne dans tous les secteurs d'activités de l'Entreprise ou de ses chaînes d'approvisionnement, que ce soit au Royaume Uni ou à l'étranger, relève de la responsabilité de toutes les personnes qui travaillent pour l'Entreprise ou sous le contrôle de l'Entreprise. Vous devez éviter toute activité susceptible d'entraîner une violation de cette politique.

Si vous pensez ou suspectez qu'une violation de, ou un conflit avec cette politique s'est produit ou est susceptible de se produire, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique ou le signaler conformément aux dispositions de la Politique de signalement de l'Entreprise dans l'intérêt du public. Nous vous encourageons à nous faire part de vos inquiétudes concernant un problème ou un soupçon d'esclavage moderne dans n'importe quel secteur d'activités de l'Entreprise ou de ses chaînes d'approvisionnement, et ce le plus tôt possible. Si vous n'êtes pas sûr-e qu'un acte en particulier, le traitement des travailleurs ou leurs conditions de travail au sein d'une des chaînes d'approvisionnements de l'Entreprise constitue l'une des nombreuses formes d'esclavage moderne, veuillez en discuter avec votre supérieur hiérarchique. Vous pouvez également appeler le service d'assistance du gouvernement au 0800 0121 700 pour plus d'informations et de conseils à propos de l'esclavage moderne.

L'Entreprise souhaite encourager la transparence et soutiendra toute personne qui exprimera de bonne foi des préoccupations sincères dans le cadre de cette politique, même s'il s'avère qu'il s'agissait d'une erreur. L'Entreprise s'engage à garantir que personne ne souffre de traitement préjudiciable ou de victimisation pour avoir signalé en toute bonne foi soupçonner l'existence de pratiques d'esclavage moderne dans une partie de ses activités ou dans une de ses chaînes d'approvisionnement, quelle qu'elle soit.

Formation et communication

Des formations régulières, sur cette politique et sur les risques encourus par l'entreprise en cas de pratique d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement, seront dispensée au personnel selon les besoins, afin qu'il sache identifier l'exploitation et l'esclavage moderne et comment signaler les cas suspects.

La politique zéro tolérance de l'Entreprise en matière d'esclavage moderne doit être communiquée à tous les fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux au moment de conclure de nouveaux contrats ou de renouveler des contrats existants.

Violation de la politique

Tout employé qui enfreint cette politique s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

L'Entreprise se réserve le droit de cesser toute relation commerciale avec des fournisseurs, des sous-traitants et d'autres partenaires commerciaux s'ils enfreignent cette politique et/ou s'il s'avère qu'ils sont impliqués dans des pratiques d'esclavage moderne.